



# L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°04 du 8 Septembre 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

## RAPPEL AUX CLUBS

### TABLETTE

**LE DISTRICT GARD LOZÈRE DE FOOTBALL PEUT ATTRIBUER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 50 EUROS AUX CLUBS POUR TOUT ACHAT D'UNE TABLETTE.**

**LA CONDITION DE L'ATTRIBUTION DE CETTE AIDE, ÉTANT QUE LE CLUB DOIT FOURNIR **UNE FACTURE AU NOM DU CLUB.****



**abeille**  
ASSURANCES



**M** MONTI  
SPORT

**lozère**  
LE DÉPARTEMENT



## COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

### Procès-verbal n°4 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 05 Septembre 2023
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Claude LUGUEL
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 03 de la réunion du 28 Août 2023.

#### MODIFICATION AU CALENDRIER

➤ **COUPE OCCITANIE** (Phase District)

Suite à la qualification en Coupe De France des clubs de :

1. ROUSSON R2
2. VERGEZE EP R3
3. GENERAC D1
4. ST PRIVAT LES VIEUX D2
5. ANDUZE R3
6. UCHAUD R2
7. MARGUERITTES R3
8. VAL DE CEZE D1



9. BESSEGES D1
10. MANDUEL D2
11. SUMENE D1
12. VAUVERT R2

**Les rencontres suivantes sont reprogrammées au mercredi 20/09/2023 à 20h00 :**

1. \* ANDUZE R3 / NIMES CHEMIN BAS R2
2. LES SAINTES OL D1 / ROUSSON R2
3. NIMES SOLEIL LEVANT 1 D1 / VERGZE EP R3
4. \*GENERAC D1 / UCHAUD GC R2
5. ST PRIVAT D2 / MONOBLLET R3
6. \* MANDUEL D2 / MARGUERITTES R3
  
7. \* VAL DE CEZE D1 / BEAUCAIRE 2 R3
8. BESSEGES D1 / VAUVERT R2
9. ST CHRISTOL LES ALES D2 / SUMENE D1

\*Les clubs recevant qui ne possèdent pas l'éclairage devront trouver un terrain de repli ou le match sera inversé (Prochain tour de Coupe Occitanie le 01/10/2023)

Les clubs sont conviés de se rapprocher auprès du secrétariat du District

## ➤ CHAMPIONNAT

### Dépt 2 Poule B

**Match N° : 26272542 Du 10/09/2023**

**ST CHRISTOL AS 1 / NIMES SOLEIL LEVANT 2**

La rencontre ST CHRISTOL AS 1 / NIMES SOLEIL LEVANT 2 initialement prévue le 10/09/2023 est reportée au Dimanche 17/09/2023 à 15h00 sur le stade DU ROURET à ST CHRISTOL AS. (Accord des deux clubs)

### Dépt 4 Poule C

**Match N° : 26879671 Du 10/09/2023**

**FC ST QUENTIN / ST LAURENT DES ARBRES 1**

La rencontre FC ST QUENTIN / ST LAURENT DES ARBRES 1 initialement prévue le 10/09/2023 est reportée au 17/09/2023 à 15h00 sur le stade de ST QUENTIN. (Accord des deux clubs)



## **Dépt 4 Poule D**

**Match N° : 26298177 Du 10/09/2023**

**LES TROIS MOULINS 2 / CHEMIN BAS 3**

La rencontre LES TROIS MOULINS 2 / CHEMIN BAS 3 initialement prévue le 10/09/2023 est reportée au 17/09/2023 à 15h00 sur le stade des TROIS MOULINS. (Accord des deux clubs)

## **FORFAIT MATCH**

## **Dépt 1 Poule Unique**

**Match N° 26272258 du 10/09/2023**

**AC PISSEVIN 1 / CABASSUT FC 1**

- Par courriel en date du 05/09/2023 le Président du club de AC PISSEVIN nous informe que son équipe 1 ne pourra se déplacer à CABASSUT FC 1 le dimanche 10/09/2023 (Manque effectif, absence de l'entraîneur)

Le club AC PISSEVIN 1 est battu par forfait moins un point au classement.

## **RETRAIT APRES ENGAGEMENT**

## **Dépt 4 Poule A**

Par courriel en date 04/09/2023 le Secrétaire du club de VATAN nous informe de son retrait de son équipe réserve.

## **Dépt 4 Poule B**

Par courriel en date 04/09/2023 le Président du club de CANAULES nous informe de son retrait de son équipe réserve suite à un manque d'effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## **Le Président**

Mr Jean Marie Rouffiac

## **Le Secrétaire de séance**

Mme MENUJER Cendrine



## COMMISSION DES JEUNES

### Procès-verbal n°03 Commission Jeunes des Compétitions.

Réunion du :	Jeudi 31 Août 2023
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU.. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Stephan BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.*

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).*

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°2 du 22.08.2023

\*\*\*\*\*

### COUPE GARD LOZERE

Les équipes 1 inscrites en championnat sont automatiquement inscrites en COUPE GARD LOZERE jeunes (art 9 alinéa 3 des RG DISTRICT).

Tour cadrage :

- Pour les U16/U17 les 23 et 24 Septembre 2023
- Pour les U14/U15, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> Octobre 2023
- Pour les 16<sup>ème</sup> de finales les 4 et 5 Novembre 2023



## COUPE GAMBARDELLA

En raison du premier tour de la COUPE GAMBARDELLA le 10 Septembre 2023, correspondant à la première journées de nos championnats U18/U19 et U17 D1, U17D2

**Les rencontres ci-dessous sont reportées le 23/09/2023 à 15H00 pour les clubs qualifiés pour le tour N°2 de cette Coupe, un nouveau report sera donné à une date ultérieure.**

### **U18/U19 POULE A**

EP VERGEZE/FC RAIA ALES

GC UCHAUD/AS POULX

### **U18/U19 POULE B**

FC CHUSCLAN LAUDUN/FC SAUVETERRE

### **U16/U17 D1 POULE A**

NIMES LASSALIEN/AS POULX

FOOT TERRE DE CAMARGUUE/US TREFLE

N. PISSEVIN VALDEGOUR/EP VERGEZE

### **U16/U17 D1 POULE B**

RC GENERAC/CHUSCLAN LAUDUN

### **U16/U17 D2 POULE A**

AS ROUSSON/ST JEAN DU PIN (**remis à une date ultérieure**)

### **U16/U17 D2 POULE C**

AS CAISSARGUES/GC UCHAUD (**remis à une date ultérieure**)

## LES ENGAGEMENTS ou PRE ENGAGEMENTS

Date limite le vendredi 18.08.2023 à 8H00 (au-delà vous ne pourrez plus engager d'équipe par le réseau FOOT CLUB – faire une demande par mail qui sera ou non prise en considération par la Commission, si toute fois il y a des places vacantes car le championnat débute les 9 et 10 Septembre 2023 – difficile de refaire les calendriers pour des clubs retardataires).

### **ENGAGEMENTS EQUIPES SUITE PROBLEME LOGICIEL INFORMATIQUE**

U18/U19

POULE A : FC VAUVERT

U16/U17 D2

POULE A : NIMES CHEMIN BAS



POULE B : ESPERANCE SPORTIVE NIMOISE ; CHUSCLAN LAUDUN

U14/U15 D3

POULE C : N. ESPERANCE SPORTIVE NIMOISE.

U14 TERRITOIRE

POULE UNIQUE : VENDARGUES

## **CHANGEMENTS DE POULES**

U14/U15 D2

POULE A : OL FOURQUES – ST BEAUCAIRE 3

POULE B : FC BERNIS – ENT ST JULIEN DE PEYROLAS-ST PAULET DE CAISSON

## **ENGAGEMENTS TARDIFS :**

U16/U17 D2 : ST JULIEN DE PEYROLAS-ST PAULET DE CAISSON-OC BELLEGARDE

U14/U15 D3 : AEC ST GILLES-VERS 2

Par mail du 25.08.2023, le club du FC VAUVERT désengage son équipe en U16/U17 de la D1 POULE A. La Commission prend note de sa décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**LE PRESIDENT**

B. BARLAGUET

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

JP RIEU



## REFONTE DES CHAMPIONNATS JEUNES

Teste voté en AG du 01.07.2023 (le détail est communiqué en ANNEXE 1)

### REFONTE DES CHAMPIONNATS JEUNES (SAISON 2024/2025)

Texte voté en AG du 01.07.2023 et application au 1<sup>er</sup> Juillet 2024)

NB : attention les informations ci-dessous sont uniquement données à titre d'informations et son susceptibles de modifications selon les éléments en possession de la commission des championnats jeunes en fin de saison lors de la transition vers la saison 2024/2025. Elles n'ont aucune valeur certaine et juridique.

Le nombre de rétrogradations et maintiens peut évoluer à la baisse ou à la hausse selon la mise à disposition des équipes de Ligue vers notre District.

#### **EXTRAIT REGLEMENT ANNEXE 14 :**

« Aux fins de constitution des championnats 2024/2025, à l'issue de la saison 2023/2024 par l'application des présents règlements, en complément de l'application de l'article 8, il sera procédé comme suite dans chaque catégorie concernant les relégations :

- a) Dans chaque catégorie en départemental 1, le nombre d'équipes concernées par la relégation automatique de Départemental 1 en Départemental 2 en fonction des besoins pour atteindre le nombre d'équipes qualifiées pour participer au championnat départemental 1 saison 2024/2025 et déterminé par les présents règlements.

Ces équipes sont déterminées par l'ordre inverse du classement, c'est-à-dire en partant de la dernière place, de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante soit égal à celui déterminé par les présents règlements. En cas de besoin de départage, il sera fait application des articles 92 et 93 des RG du District.

- b) Dans chaque catégorie en Départemental 2, 3 et 4, les relégations en championnat de niveau supérieur en niveau inférieur sont en fonction des relégations éventuelles du championnat départemental 2.

Ces équipes sont déterminées par l'ordre inverse du classement, c'est-à-dire en partant de la dernière place de niveau supérieur, de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante soit égal à celui déterminé par les présents règlements. En cas de besoin de départage, il sera fait application des articles 92 et 93 des RG du District »





## **A L'issue de la saison 2023/2024 et 2024/2025 :**

### **I. CATEGORIE U18/U19**

En fonction des engagements, des équipes nouvelles et des rétrogradations des équipes de Ligue et de U18 R2.

Deux possibilités :

- Soit une poule unique à 12 équipes
- Soit deux poules à 10 équipes avec création de la Départementale 2

### **II. CATEGORIE U16/U17**

Départemental 1

- Une poule unique à 12 équipes
- 1 rétrogradation des U16 R1 ou U16 R2 (non définitif – peut varier)
- 4 accessions des U17 D2 (saison 2023/2024)
- 7 maintiens en D1 (saison 2023/2024)

Départemental 2

- 2 poules de 10 (20 équipes)
- 12 rétrogradations de D1 (saison 2023/2024)
- 8 maintiens de D2 (saison 2023/2024)

Départemental 3 (création)

- 2 ou 3 poules de 10 équipes
- 18 équipes rétrogradées de D2 (saison 2023/2024)
- Les équipes nouvelles

### **III. CATEGORIE U14/U15**

Départemental 1

- 1 poule unique à 12 équipes
- 1 accession en U16 R2
- 1 rétrogradation des U14 R
- 4 accessions de D2 (saison 2023/2024)
- 2 accessions des U14 territoire (saison 2023/2024)
- 5 maintiens de 1 (saison 2023/2024)

Départemental 2

- 2 poules de 10 équipes (20 équipes)
- 14 rétrogradations de la D1 (saison 2023/2024)
- 2 accessions U14 TERRITOIRE (saison 2023/2024)

- 3 accessions D3 (saison 2023/2024)
- 1 maintien de D2 (saison 2023/2024)

#### Départemental 3

- 2 poules de 10 équipes (20 équipes)
- 15 rétrogradations de la D2 (saison 2023/2024)
- 2 accessions U14 TERRITOIRE (saison 2023/2024)
- 3 maintiens de la D3 (saison 2023/2024)

#### Départemental 4

- 2 ou 3 poules de 10 équipes
- 2 accessions U14 TERRITOIRE (saison 2023/2024)
- 24 rétrogradations de la D3 (saison 2023/2024)
- Les équipes nouvelles.



## COMMISSION D ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

### Procès-verbal n°01 de la Commission d'Accompagnement des Clubs

Réunion du : **Mercredi 6 septembre 2023**

À : **18h00 – dématérialisé**

Présidence : **M. David MIDDIONE**

Présents : **Mmes Christie CORNUS, Audrey FIRMIN  
MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Laurent GILLES,**

Absents excusés :

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

#### Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette commission doit se faire **depuis une adresse courriel officielle des clubs** à :



[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)

## Formations

La commission se met à disposition des clubs pour des formations FMI de leurs éducateurs ou dirigeants.

Envoyer une demande par mail avec le nombre de personne à former à : [secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)

## Rappel aux Clubs

- **Mise à jour du mot de passe**

Pour rappel, le mot de passe devient invalide deux fois par an, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque saison. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier la validité du mot de passe.

En cas d'invalidité, aller sur <https://fmi.fff.fr/assistance> (onglet 4 : « Mot de passe Oublié ou Expiré »)

- **Création des comptes FMI**

Les équipes déjà équipées doivent s'assurer que la personne en charge de la tablette cette saison possède bien un compte (via Footclubs) au sein du club pour pouvoir utiliser l'application.

Les équipes nouvellement équipées doivent, si possible avant les réunions de formation, faire cette opération par l'intermédiaire de leur correspondant Footclubs.

La procédure se trouve en pages 5 à 7 du guide utilisateur (<https://fmi.fff.fr/assistance/>, à la rubrique « Documentation »).

- **Pense-bête FMI**

Une feuille relatant toutes les étapes à accomplir lors l'utilisation de la FMI est mis en ligne sur le site du DISTRICT dans l'onglet COMPETITIONS puis FMI.

- **Match non joué**

La FMI doit être complétée et transmise **même si la rencontre n'a pas lieu** le jour prévu pour cause d'intempéries ou d'arrêt municipal ou d'équipe absente.



## Achat de tablette

Afin de s'équiper ou renouveler son matériel, le Comité accorde une aide de 50€ par tablette achetée et une par club, dans les conditions suivantes :

- la tablette permet d'équiper une équipe disputant un championnat avec utilisation de la F.M.I. ;
- la facture de cette tablette est au nom du Club ;
- la facture de cette tablette est postérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les Clubs concernés doivent fournir les justificatifs demandés au Secrétariat du District.

## Rappels des règlements

- **Pour les compétitions sous FMI :**
- **ATTENTION utiliser UNIQUEMENT l'application à télécharger sur Play Store ou Apple Store intitulée « FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE ».**
- **Toute utilisation de la FMI depuis l'application Web « fmi.fff.fr » le jour de la rencontre afin d'établir la feuille de match engendrera l'impossibilité d'obtenir l'onglet « FEUILLE DE MATCH ».**
- L'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F précise que « le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match », que « les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I et disposant des codes nécessaires à son utilisation », et que « le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre » ;
- L'article 72 alinéa 3 des Règlements Généraux du District précisent que « le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a obligation de transmettre la F.M.I **le jour même de la rencontre** »
- L'alinéa 5 du même article précise que « le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements », à savoir une amende pouvant aller de 25 à 100 Euros.
- Utilisation de l'application obligatoire (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle) **avec l'application installée** et la synchronisation effectuée.
- Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides.
- Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !).
- Article 72 alinéa Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la **non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre**, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, **la perte du match par pénalité au Club responsable**, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente



Si le club n'utilise pas la FMI, quelle que soit la raison :

- Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, **avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette** (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après).
- Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

La FMI doit être transmise par le Club recevant le jour même de la rencontre (25 Euros pour le club fautif).

**Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures après la rencontre.**

## Usage de la F.M.I

Pour rappel, lorsqu'un match se déroule en lever de rideau, **vous devez utiliser deux tablettes** et non une seule tablette (même si les 2 rencontres apparaissent) car si vous remplissez la FMI pour le 2<sup>ème</sup> match, vous ne pourrez plus revenir à la FMI du 1<sup>er</sup> match.

Toutes les informations d'avant-match (compositions et signatures) doivent être impérativement renseignées **avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre**. Sinon vous rencontrerez un problème. Pour résoudre votre problème, il faut rentrer dans les paramètres de la tablette et modifier l'heure.

Pour transmettre la FMI, vous devez impérativement synchroniser la tablette à la fin de la rencontre, en vous connectant en WIFI au siège du club ou à votre domicile ou en faisant un partage de connexion avec votre smartphone.

## Synchronisation d'après match

La commission rappelle aux clubs que la FMI doit être synchronisée le jour même après le match, **joué ou non joué**, pour transmission du résultat et des informations relatives à la rencontre (réserve d'avant match, discipline...) – Article 72 alinéa 3 des RG du district.

En cas d'oubli, le club recevant sera sanctionné d'une amende de 25 € - Art 53 et 72 alinéa 5 des RG du district

## Non utilisation de la FMI – Nouvelle Procédure

La commission a mis en place un document nommé « **Rapport FMI** ». *(à retrouver sur le site du district dans l'onglet « Documents »)*

Ce document doit être complété et renvoyé avec la feuille de match papier au secrétariat du district **au plus tard** le mardi suivant la rencontre.



Si le document est retourné dans les délais, la commission statuera sur le motif avancé et décidera de maintenir ou non l'amende de 100 € pour non-utilisation de la FMI.

Si le document n'est pas retourné ou retourné hors délai, la commission infligera l'amende de 100 € pour non-utilisation de la FMI au club recevant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le Président**  
David MIDDIONE

**La Secrétaire de Séance**  
Christie CORNUS



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Procès-verbal n°2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	08/09/23
À :	9 h District Nîmes
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO, Bernadette FERCAK Mrs Damien JURADO, Daniel OLIVET
Absents excusés :	Didier CASANADA, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre Rieu, Denis LASGOUTE,

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°1 du 25 août 2023.



## Rappel

### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

*En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.*

## Championnat U12/U13

### RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Suite à des désengagements et repêchages (en fonction du classement aux coefficients), la commission communique la nouvelle composition des poules en annexe de ce PV.

L'ensemble des calendriers a été publié sur le site du district.

### IMPORTANT :

DEPT. 4 poule C.

La commission acte la composition de cette poule à 10 équipes (au lieu de 8) et **informe que la 1<sup>ère</sup> journée débutera le 16 septembre 2023.**

**Information :** Le District organisera un Rassemblement Féminin le 21 Octobre 2023 - lieu à définir.

## Foot Animation - U10 à U10/U11

### RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

**Engagement par FAL pour la saison 2023/2024 à Partir de cette saison**



sur FOOTCLUB

## Foot Animation - U6 à U8/U9

### RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie , à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

**Engagement par FAL pour la saison 2023/2024 : à partir de Janvier 2024 pour les U8/U9 et U8 et pour les U6/U7 et U6 à partir de la saison 2024/2025**

## Courriers des clubs

Suite aux quelques demandes de rétrogradations ou de repêchage reçues récemment, la Commission rappelle que premièrement les classements définitifs U13 2022/2023 ainsi que les compositions des niveaux U13 2023/2024 ont été communiqués dans les PV 41 et 42 et que deuxièmement ces clubs ont transmis leur demande après la date limite d'engagement, ce qui fait que la commission s'est vue dans l'obligation de ne pas pouvoir accéder à leur demande. »

VOIR PV EN LIGNE SUR LE SITE DU DISTRICT (COMPOSITION POULES)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président

Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance

Nadine Greco





## FRANCIS ANJOLRAS

### « Ma 44<sup>e</sup> et dernière saison à la tête du district »

C'est par des tours de coupe de France que la saison 2023-2024 a été lancée. Les championnats, eux, débuteront le week-end des 9 et 10 septembre. Francis Anjolras entame sa 44<sup>e</sup> saison à la tête du district Gard-Lozère. Ce sera sa dernière. Il fait le point en ce début de saison.

### Président, avant tout, quel bilan faites-vous de la saison dernière ?

Elle s'est plutôt bien passée. On a toujours notre petit lot de problèmes, mais on est là pour les régler. Je constate qu'on a confirmé notre progression en termes de licenciés, de l'ordre de 6 %. C'était déjà le cas après le Covid. On a dépassé le cap des 22 000 licenciés. Il est bien évidemment encore trop tôt pour dire ce qu'il en sera cette saison. On va attendre décembre pour avoir un point plus précis sur les licenciés. Mais à en juger par les premiers signes, on devrait poursuivre notre progression. De nouveaux clubs font leur apparition, à Remoulins, Sainte-Anastasie.

Sportivement, respectivement en N2 et en N3, Alès et Beaucaire ont justifié leur rang. C'est une bonne chose. En revanche, je regrette la descente de Nîmes en National. Ce club est la locomotive du district. Ces résultats n'impactent en rien le district mais c'est toujours regrettable quand un club qui est le fer de lance a des problèmes.



### **Justement, que vous inspirent les résultats du club, son fonctionnement ?**

Je suis tenu à un droit de réserve. Je n'ai de contact avec personne au club depuis plusieurs saisons, depuis notamment l'interdiction d'accès au stade pour les personnes ayant un ayant droit. C'est le seul club à fonctionner ainsi en France. La raison évoquée alors était le manque de places au stade. Là, ce n'est franchement plus le cas. L'ancien dirigeant de Nîmes Olympique que je suis est peiné autant par les résultats que par la situation du club.

### **Quels sont les temps forts de cette rentrée ?**

Il y a eu deux tours de coupe de France. Les championnats, eux, débutent le week-end des 9 et 10 septembre. Il y aura ensuite les traditionnelles journées de rentrée du foot animation, du foot féminin. Ce qui prédomine surtout, au-delà de la pratique du foot proposée aux filles et aux garçons, c'est d'être toujours auprès des clubs pour les aider dans leur développement. La porte du district Gard-Lozère est ouverte à tous.

### **C'est votre dernière saison à la tête du district. Dans quel état d'esprit l'abordez-vous ?**

Comme la première. C'est ma 44<sup>e</sup> saison. C'est unique. J'ai toujours été dicté par la passion de ce sport et l'intérêt commun. A 88 ans, c'est forcément une décision mûrement réfléchie. Ce ne sera pas sans un pincement au cœur. J'ai la santé, l'esprit vif, mais il faut laisser la place aux jeunes. Ces dernières années, pour qu'il prenne le relais, j'ai rajeuni le comité directeur, je l'ai féminisé aussi avec six dames sur seize membres qui le composent. On va encore intégrer des jeunes, des dames. Et c'est cette équipe, je l'espère, qui prendra le relais. Elle ne manque pas de qualités et je sais que le travail sera bien fait. Si on me demande conseil, je serai bien évidemment là. Tant que je pourrai rester au contact du foot et lui rendre service, je le ferai.

## **FIN...**